VILLE DE BREST

Appel à projets Usages du numérique 2020

Lien social, accès accompagné, expression multimédia, compétences numériques, coopération, territoires en réseau, innovation sociale, biens communs, cultures numériques, transition numérique, pouvoir d'agir, fabrication numérique.

VILLE DE Brest

Appel à projets Usages du Numérique de la Ville de Brest 2020

Lien social, accès accompagné, expression multimédia, compétences numériques, coopération, territoires en réseau, innovation sociale, biens communs, cultures numériques, transition numérique, pouvoir d'agir, fabrication numérique

Internet et le multimédia sont devenus des médias usuels au travail ou à la maison, dans les études ou les loisirs. Les outils du numérique permettent de plus en plus d'échanges, d'accès à l'information, de communications à distance, de coopération. Leur usage devient indispensable pour la recherche d'emploi ou l'accès aux services.

La crise sanitaire de cette année et la période inédite du confinement des mois de mars et avril 2020 montrent combien l'accès aux usages numériques est un facteur d'intégration sociale, de lutte contre l'isolement. Avec une rapidité sans précédent, les usages ont évolué qu'ils soient professionnels, domestiques, scolaires, relationnels ou productifs.

Néanmoins, l'accès et l'usage des outils numériques ont laissé de côté celles et ceux qui n'ont ni le matériel, ni les habiletés pour pratiquer couramment ces outils : personnes âgées, éloignées de l'écrit, isolées socialement.

> L'appropriation sociale des outils du numérique pour mieux vivre ensemble

Pendant le confinement, les jeux vidéo, les mobiles, la publicité, les industries et services du numérique, Internet ont continué à développer leurs parts de marché.

En parallèle, avec les blogs, wikipédia, le web public et associatif, l'accès aux savoirs et aux cultures s'est élargi. L'expression est développée, reliant les habitants d'un territoire local, donnant à voir la richesse des personnes et des associations qui composent une cité.

De nouvelles pratiques collaboratives, sources d'efficience, d'implication des personnes et d'enrichissement des biens communs ont pu émerger dans une dynamique de territoires et de partenaires en réseau.

La Ville de Brest est depuis de nombreuses années, consciente de ces mutations, des enjeux d'innovation sociale du numérique, mais aussi des risques d'exclusion. Aussi, depuis 2005, la ville de Brest lance annuellement un appel à projets pour favoriser une société de la connaissance collaborative et ouverte à chacun. Cette année, en 2020, cet appel à projets résonne encore plus fort et ses ambitions premières trouvent encore davantage écho dans nos ambitions sociétales et d'émancipation individuelle :

1 - Permettre un acces public accompagne, l'acquisition de competences et l'acces aux services

Les 95 Points d'Accès Publics Internet (PAPI) brestois rendent possible un accès accompagné en proximité. Ces espaces répondent à la demande de découverte et d'appropriation des outils, à l'accès aux services et à la création de projets par les habitants et les associations. Nous soutenons les acquisitions de compétences numériques qui permettent à une personne d'accéder à l'information, échanger, s'exprimer, travailler avec d'autres.

2 - Faciliter l'expression multimedia

Internet se développe autour de nos envies d'échanges dans l'entreprise, la vie publique ou nos relations privées. Apprendre à écrire avec le multimédia sur le web avec la photo, l'image ou la musique, gérer son identité, élargir ses réseaux sociaux sont des habiletés, des moyens de communiquer dont nous voulons faciliter l'accès à tous. Nous souhaitons favoriser les projets qui donnent à voir, relient les initiatives, dynamisent le débat, développent l'autonomie des personnes.

3 - Aider a la reconnaissance des personnes, la reconquete de l'estime de soi

L'expérience nous a appris que ces outils numériques créent du lien social, aident à la reconquête de l'estime de soi et valorisent les initiatives des personnes et des associations et nous souhaitons soutenir les initiatives qui y participent. Les collectes de mémoires témoignent que chacun est important et contribue à construire la cité d'aujourd'hui.

4 - Soutenir la mutualisation, les pratiques collaboratives et les biens mis en commun

Les outils du numérique favorisent le travail en réseau des associations et des acteurs du service public, améliorent les services aux habitants. L'internet est aussi le creuset de pratiques où nous apprenons la coopération et l'élargissement des biens communs tels « bureau libre », le « médiablog et médiaspip » pour créer radios et webTV, « wiki-brest », les « cartes ouvertes ». Cet appel à projet aidera les initiatives qui mutualisent des outils et contenus, mettent à disposition contenus ouverts et logiciels libres et favorisent la diffusion des pratiques collaboratives.

5 - Developper l'innovation sociale numerique et les innovations d'usage

Le numérique a permis le développement de l'innovation ouverte comme processus de création de valeur et moteur de transformations sociales. L'arrivée de l'internet en mobilité, le très haut débit, les données ouvertes, les outils de fabrication numérique ouvrent de nouvelles possibilités de services, d'innovations en réseau, de démarches d'élaboration collaborative et de création que cet appel à projets entend encourager.

6 – Acculturation a la transition numerique et pouvoir d'agir

Les ateliers de fabrication numérique (PAPIFabs et fablabs) donnent à chacun la possibilité de mieux comprendre les bouleversements que portent les outils numériques émergeants (fabrication numérique, objets « intelligents » et communicants, BlockChains, …) en s'appuyant sur les principes de l'éducation populaire est un enjeu important pour la cité. Cet appel à projet aidera les initiatives qui permettent une connaissance éclairée et la compréhension autour de ces nouveaux outils et contribuent ainsi à développer le pouvoir d'agir du plus grand nombre.

1.1 NATURE DES PROJETS : CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel à projets concerne les associations à but non lucratif, les groupes ou particuliers présentant un projet supporté par une association ou une structure locale. En cas de projet collectif, une association sera désignée par ses partenaires comme porteur du projet. Le champ d'intervention de l'appel à projets couvre les usages du multimédia et d'internet appliqués à l'éducation populaire, à l'action sociale et à la culture au sens large.

La Ville de Brest soutiendra des projets qui prennent en compte la capacité d'adapter ces nouveaux outils aux besoins et aux finalités d'un projet ou d'une structure, la place accordée à l'animation et à l'accompagnement humain des outils utilisés ainsi que la dimension pédagogique du projet. Les projets visant uniquement à s'équiper de matériel informatique, à développer un site web « vitrine » sont exclus de l'appel à projets.

1.2 MODALITES DE SOUTIEN

La Ville de Brest pourra soutenir des projets :

- sous la forme de subventions au démarrage ou au montage de projet
- sous la forme de mise à disposition de matériel multimédia
- par un accompagnement au montage et/ou à la mise en œuvre du projet (Prendre contact avec Florence Morvan au service Médiations et Usages Numériques (Tel : 02 98 00 82 12)

  (Mail: florence.morvan@mairie-brest.fr).

Le montant et la nature des aides attribuées aux projets retenus seront fixés au cas par cas par le jury, en tenant compte de l'enveloppe générale affectée à cet appel à projets, de l'appréciation des besoins du projet et de la crédibilité du budget présenté par le porteur.

La base actuelle fixée par projet sera de 2 300 € maximum. Au-delà de 800 € d'aide apportée par la Ville, la recherche d'un financement complémentaire ainsi qu'une participation propre du demandeur seraient souhaitables.

Les méthodes et outils utilisés devront permettre d'impulser une réflexion sur les modes de relation, de collaboration, de partage et de transfert d'informations et de savoirs entre membres.

L'appel à projets de la Ville de Brest est soutenu financièrement par le contrat de ville de Brest métropole (à hauteur de 10 000 € en 2020).

1.3 MODES DE SELECTION DES PROJETS

Le jury de l'appel à projets de la Ville de Brest, présidé par le Conseiller Municipal délégué en charge du numérique, sera composé d'élus et de personnes qualifiées des services de la Ville ou partenaires de la Ville dans les domaines concernés.

Le jury examinera les dossiers en prenant en compte les critères suivants :

- la plus-value sociale, relationnelle et/ou culturelle du projet plutôt que la technologie,
- la prise en compte des populations les plus éloignées des technologies numériques (pour des raisons culturelles, physiques, géographiques, financières, d'âge ou d'éducation)
- la qualité des partenariats avec d'autres organismes, les modes de fonctionnement témoignant concrètement d'une mise en réseau avec des structures partenaires,
- le rayonnement possible du projet,
- l'importance de l'animation et de l'accompagnement pour les utilisateurs du multimédia, leur adaptation au projet et au public

Dès lors que les projets ont éligibles, un soutien est accordé moyennant si nécessaire un partage des moyens financiers alloués.

1.4 MODALITES DE PARTICIPATION :

Les candidats devront constituer un dossier de 5 pages maximum qui devra comporter les éléments suivants :

En première page :

- le nom (raison sociale) et les coordonnées de l'organisme qui sollicite un soutien
- le titre du projet
- montant du soutien demandé et montant global du projet
- coordonnées du responsable du projet (adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique)
- présentation de l'organisme porteur du projet et la liste des partenaires éventuels[1]

Puis :

- une synthèse du projet décrivant les actions envisagées et les étapes éventuelles ;
- les objectifs du projet, les publics visés, les animateurs ;
- le budget simplifié et le calendrier prévisionnel du projet.

Les candidats acceptent par ailleurs que leurs projets soient rendus publics, notamment par diffusion sur Internet ainsi que le bilan si celui-ci est retenu.[2]

---

[1] Le porteur de projet doit préciser pour chaque partenaire associé le type de partenariat et joindre l'accord écrit du partenaire

[2] Voir imprimé d'autorisation en annexe

De plus, pour les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre des éditions précédentes de l'appel à projets, il est demandé un **article de bilan du projet soutenu** (TITRE DU PROJET / Partenaires du projet / Bilan de l'action / Suite à donner / Budget). Sans cet article, tout nouveau projet ne pourra être examiné par le jury.

Les projets seront adressés au Service Médiations et Usages Numériques de la Ville de Brest à partir d'un dossier à envoyer **avant le 18 septembre 2020**.

Dossier à envoyer :

Par voie postale à :

Monsieur le Maire de Brest

Service Médiations et Usages Numériques

Appel à projets Usages du numérique

BP 92 206

29 222 BREST Cedex 2

Ou par voie électronique à : florence.morvan@mairie-brest.fr

1.5 PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Relevé d'identité bancaire
- Copie de (des) l'accord(s) écrit(s) du (des) partenaire(s)
- Formulaire d'autorisation pour rendre le projet public

1.6 CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projets : 15 juin 2020
- Clôture de l'appel à projets : 18 septembre 2020
- Réunion du jury : semaine 42
- Résultats du jury communiqués par mail aux porteurs de projets : semaine 43
- Réunion plénière de présentation des projets avec l'ensemble des lauréats : mi-novembre

Annexe I

FORMULAIRE D'AUTORISATION

Je soussigné

NOM : ……Prénom : ……

Association, organisation : …… ……

Adresse : …… …… ….

Accepte que l'appel à projet que j'adresse à la Ville de Brest soit rendu public ; et notamment sur le site Internet www.a-brest.net

Fait à Brest, le : …… Signature